Règlement du jeu-concours
« Zootopia 2 »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par OPHEOR, domicilié Place de l'hôtel de ville, Centre administratif Paul Pillet à ROANNE, désigné ci-après « l'Organisateur ».

Article 2 - Objet

Dans le cadre d'une soirée privée organisée par Activ' Radio au Cinéma le Grand Palais, OPHEOR a la possibilité de faire gagner des places pour cet événement à ses locataires. Ce dernier se déroulera le vendredi 19 décembre à partir de 18h15, avec au programme des animations avec lots à la clé, suivi de la projection du film Zootopia 2 à 18h45.

Article 3 - Conditions de participation

La participation au présent concours est ouverte à tous les enfants des locataires de l'Office, âgés de 6 à 12 ans, dans la limite d'une participation par enfant.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte du mercredi 19 novembre au mercredi 3 décembre 2023 inclus, soit durant 2 semaines. Les modalités du jeu-concours sont les suivantes : les enfants devront réaliser un dessin de leur personnage Disney préféré, tous dessin-animés confondus. La création devra être au format A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 (29,7 x 42 cm), plate soit sans volume. Tous les styles et techniques sont autorisés (feutre, crayon, aquarelle…). Les prénom, nom et âge de l'enfant devront être indiqués au dos du dessin, ainsi que l'adresse postale des parents et leur numéro de téléphone. Le dessin devra être envoyé à l'adresse contact@opheor.fr ou remis à l'un de nos points d'accueil. Toutes les conditions requises sont obligatoires pour valider la participation.

Article 5 - Désignation des gagnants

Dix gagnants seront tirés au sort le jeudi 4 décembre 2025 par le service Communication d'OPHEOR. Le tirage sera effectué de manière aléatoire parmi les enfants des locataires ayant rempli toutes les conditions de participation. Les gagnants seront ensuite contactés par téléphone pour venir retirer leur lot au siège de l'Office, le mercredi 10 décembre.

Article 6 - Lot

Les participants auront la possibilité de gagner 2 places pour participer à la soirée privée, accompagnés d'un de leurs parents. Un reportage photo aura lieu avec les gagnants lors de la remise de prix, destiné à un post sur nos réseaux sociaux.

Article 7 – Protection des données

Les informations ci-dessus sont recueillies par OPHEOR dans le cadre du jeu-concours. Le destinataire de ces données est le service Communication d'OPHEOR. Elles seront conservées jusqu'à la fin de l'année en cours.

Conformément à la loi Informatique et liberté (LIL) modifiée articles 49 à 56 et conformément au Règlement Général de Protection des données (RGPD) articles 15 à 23, vous pouvez exercer vos droits concernant vos données personnelles en écrivant à OPHEOR Centre administratif Paul Pillet CS 80268 42301 ROANNE CEDEX ou à dpo@opheor.fr ou en prenant RDV en justifiant de votre identité. Pour plus d'informations sur vos droits et démarches vous pouvez également consulter le site www.cnil.fr.